

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 104</i> <i>Dont suppléant : 0</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 0</i>
--	---	--

Date de convocation : 8 avril 2014.

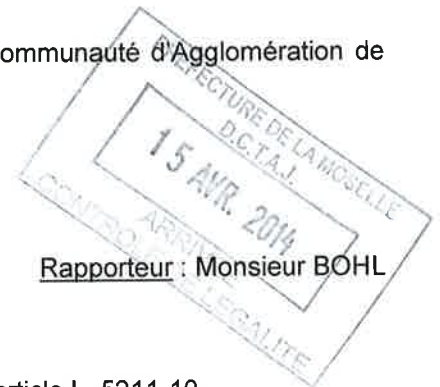
Vote(s) pour : 108
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 14 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 7A : Fixation du nombre de Vice-Présidents.



Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
CONSIDERANT que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et,
éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

FIXE à 15 le nombre de Vice-Présidents.

Pour extrait conforme
Metz, le 15 avril 2014
Le Président



Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz